

Heures complémentaires, bonne nouvelle

Il aura fallu du temps et de l'énergie depuis notre tract du 30/11/2017. Nous y faisons la démonstration des heures complémentaires perdues car non payées par la Direction. La CFE-CGC a maintes fois mis en garde sur cette pratique irrégulière. La mobilisation de vos DP en région, avec le concours de l'autorité administrative, a porté ses fruits, car enfin vos heures complémentaires sont prises en compte. En effet, les DP Ouest nous font part de la reconnaissance par la Direction (non sans contrainte), des heures complémentaires et de leur règlement,

Promotions et augmentations au mérite

Notre attachement à la situation des statuts, des coefficients et des classifications est primordial. Nous sommes convaincus que le statut constitue un socle commun entre le salarié et son employeur. Il produit une valeur ajoutée au sein de l'entreprise en matière de confiance, de reconnaissance et de productivité.

Il n'est nul besoin de vous rappeler qu'il est important d'adresser vos réclamations individuelles à votre responsable pour demander une revalorisation de votre revenu ou de votre statut, les managers ne vous le proposeront pas automatiquement. Soyez acteur de votre avenir professionnel. Écrivez-leur !

La prime Macron

Nous pensons que la prime « Macron » est une farce politique ! Mais puisque notre DG reconnaît espérer beaucoup des promesses de notre gouvernement, nous invitons PROSERVIA à répondre à l'appel du Président Macron à un soutien de sa politique, en versant ladite prime aux salariés PROSERVIA. D'autres acteurs, et non des moindres, Atos, Cap Gemini, Gfi Informatique, Helpline etc... ont versé dans certains cas des primes à hauteur de 500€ à 1000€.

La loi nous rappelle que cette prime devra être versée entre le 11 décembre 2018 et au plus tard le 31 mars 2019 (loi art. 1-II, 3°). En dehors de ces bornes, il n'y aura pas d'exonération.

Politique salariale

Les augmentations de salaire demeurent un sujet tabou au sein de l'entreprise, la politique salariale avoisine les plus médiocres du marché (ESN).

La CFE-CGC n'a pas cautionné cette politique et nous avons décliné la proposition de la Direction d'une enveloppe globale de 1,2 % d'augmentations individuelles, lors des NAO sur les salaires.

Primes des CDS une fausse bonne nouvelle ?

Mais au fait ! comment agit-on maintenant !? Des salariés nous contactent tous les jours pour savoir « qui, quoi et comment » toucher cette prime ?

Le syndicat qui a communiqué sur le sujet peut-il apporter des explications aux collègues qui s'impatientent, cela nous évitera d'assurer le service après-vente. En vous remercions par avance.

La CFE-CGC continuera à promouvoir un dialogue social juste et équitable au sein de l'entreprise, il est reconnu à sa juste valeur par nos collègues et au-delà, par nos partenaires externes tels que les inspections du travail, la médecine du travail... etc. Notre reconnaissance, nous la devons à l'expérience de nos élus et délégués qui sont directement impliqués par leurs interventions au sein des différents organismes et commissions, tels que les TGI (Tribunal de Grande Instance), les Directions Régionales du Travail (DIRECCTE) ou encore au sein des commissions paritaires régionales et les organismes de formation professionnelle du FONGECIF.

Depuis la constitution de notre section CFE-CGC PROSERVIA, nous revendiquons être force de propositions ! (Lettre ouverte au PDG ; Etude des coefficients et classifications ; Projets sur les N.A.O ; Accords ...). Cette nouvelle année renforce nos convictions et nous saurons les rappeler à la Direction PROSERVIA. Nous resterons cette force pour 2019. Aussi, nous regrettons le mépris affiché par notre DG dans son courrier où il ne reconnaît qu'un seul syndicat, sans pour autant le nommer.